



INSCRIPTION

2025 / 2026
du 1 Septembre 2025 au 31 Août 2026

VOTRE ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE ET VILLE :

SEXE :

NATIONALITE :

DATE DE NAISSANCE :

VILLE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE (ENFANT) :

NIVEAU :

NOUVEAU ADHÉRENT

DERNIÈRE ADHESION (ANNÉE) :

PARENTS / TUTEURS

RESPONSABLE 1

NOM :

PRÉNOM :

LIEN FAMILIAL :

PROFESSION :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

RESPONSABLE 2

NOM :

PRÉNOM :

LIEN FAMILIAL :

PROFESSION :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

MODE DE PAIEMENT

1 Chèque

Espèces

4 Chèques

Chèque Vacances

Carte Bancaire

Pass'Sport n°

Ten'Up

Autre :

CHOIX DE LA FORMULE

BABY ET MINI-TENNIS

3 - 6 ans

1 Cours (1h)/sem : 250 €

MER 9h00 MER 10h00 SAM 9h00 SAM 10h00

CLUB JUNIOR ET ADOS

7 - 17 ans

1 Cours (1h30)/sem : 310 €

2 Cours (3h)/sem : 480 €

LUN 17h30 MAR 17h30 JEU 17h30 VEN 17h30
 MER 9h30 MER 11h00 MER 13h30 MER 15h00 MER 16h30 MER 18h00
 SAM 9h30 SAM 11h00 SAM 13h30

NIMES TENNIS PERFORMANCE

Adhésion Club : 150 €

SIGNATURE

J'atteste par ma signature avoir lu, compris et accepté les termes, conditions générale et la politique d'annulation (page 3/3).

NOM :

PRÉNOM :

DATE :

LIEU :

SIGNATURE:

TENNIS CLUB DE NÎMES

29 rue Pitot, 30 000 Nîmes

contact@tcnimes.fr

06 51 75 63 15

SIRET n° 775 913 726 00045



CONDITIONS GÉNÉRALE

- Reconnaît que l'adhésion de mon enfant au Club entraîne l'acceptation du règlement intérieur du Club et des règlements de la FFT
- Reconnaît avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement de l'école de tennis
- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive de mon enfant et reconnaît avoir été informé des garanties d'assurances proposées avec la licence FFT, et de leurs modalités de souscription
- Reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires (notamment celles proposées par la FFT) afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel
- Autorise le Club, pour sa promotion, sa communication interne et/ou externe, ou pour la promotion du tennis, à capter et à utiliser sur le territoire français (Corse et DROM-COM compris), au titre de la saison sportive 2025/2026, l'image de mon enfant et/ou son nom, et/ou son prénom et/ou sa voix, et cela sur tout type de support (notamment mais non limitativement sur tout support digital, tel que le site Internet du Club, les réseaux sociaux et/ou sur tout support papier, tels que des newsletters ou des affiches. etc.).
- L'adhésion annuelle inclut 26 cours garantis par saison (de septembre à juin), conformément au calendrier établi par le club. Ce nombre prend en compte les périodes de vacances scolaires, les éventuelles intempéries ou autres aléas pouvant entraîner des annulations. Tout cours supplémentaire éventuellement organisé par le club au-delà de ces 26 séances est offert à titre gracieux. Ces cours ne sauraient être exigés par l'adhérent(e) ou son représentant légal et doivent être considérés comme un bonus, proposé selon les possibilités du club (disponibilités des enseignants, météo, infrastructures, etc.). Le club s'engage à faire le nécessaire pour assurer les 20 séances prévues, et ne saurait être tenu responsable de la non-réalisation des cours au-delà de ce seuil.
- La fiche d'inscription signée par le représentant légal (ou l'adhérent majeur) fait office de contrat d'adhésion entre le adhérent et le Tennis Club de Nîmes, pour la saison sportive 2025-2026. Elle engage les deux parties sur les termes définis dans les conditions générales d'inscription, disponibles au moment de la signature.

POLITIQUE D'ANNULATION

L'adhésion au club et l'inscription aux cours ou activités pour la saison 2025-2026 sont fermes et définitives à compter de la validation du paiement. Toutefois, des remboursements exceptionnels peuvent être accordés uniquement dans les situations suivantes :

Motifs valables de remboursement

- Raisons médicales

Un remboursement peut être envisagé en cas d'incapacité médicale empêchant totalement la pratique du tennis pour une durée prolongée. Un certificat médical précisant la nature de l'incapacité et son caractère incompatible avec la pratique du tennis devra être fourni. La durée d'indisponibilité doit être supérieure à deux mois,

- Déménagement

Un remboursement peut également être accordé en cas de déménagement hors de la région, rendant l'accès au club impossible ou déraisonnable. Un justificatif officiel de changement d'adresse (facture EDF, bail, contrat de travail, attestation d'employeur...) devra être fourni. La nouvelle résidence doit être située à une distance significative ne permettant plus une pratique régulière au club (ex : hors du département),

Modalités de remboursement

Le remboursement sera effectué au prorata temporis, à partir du mois suivant la réception et la validation des justificatifs. Un frais de traitement de 20 € sera systématiquement retenu. Aucune demande ne sera acceptée après le 30 avril 2026, même en cas de motif valable.

Motifs non recevables

Aucun remboursement ne sera accordé dans les cas suivants :

- Désistement ou changement d'avis,
- Raisons professionnelles ou personnelles (hors déménagement),
- Conflits d'agenda ou d'emploi du temps,
- Fermeture temporaire du club pour raisons météorologiques ou techniques,
- Absence de motivation ou manque d'intérêt.

TENNIS CLUB DE NÎMES

29 rue Pitot, 30 000 Nîmes

contact@tcnimes.fr

06 51 75 63 15

SIRET n° 775 913 726 00045